

FONCTIONNEMENT SERVICE FOURRIERE Guide pratique

A l'attention des habitants

Vous avez trouvé un animal errant : identifiez la commune sur laquelle se situe l'animal, contactez la mairie, le maire ou un des responsables communaux afin d'obtenir les coordonnées de la personne mandatée par cette commune pour la prise en charge de l'animal.

Si par cas, vous ne pouvez joindre personne, plusieurs cas de figures peuvent se présenter.

L'animal ne présente aucun signe d'agressivité et vient vers vous :

Attrapez-le et attachez-le ou gardez-le dans un endroit pour qu'il ne parte pas.

IDENTIFICATION DE L'ANIMAL

Vérifier si l'animal est identifié : tatouage, puce électronique.

Pour information :

Centrale Canine – 155, avenue Jean Jaurès – 953350 Aubervilliers cedex
Tél : 01 49 37 54 54

L'animal est tatoué :

Récupérez le numéro et communiquez-le à la Mairie.

Le tatouage est généralement fait dans l'oreille ou à l'intérieur de la cuisse (là où l'animal a peu de poils)

Contactez le propriétaire pour qu'il vienne récupérer son animal

L'animal n'a pas de tatouage :

Vérifiez en faisant appel au référent de votre commune ou à la Communauté de Communes si l'animal a une puce électronique.

Généralement la puce est positionnée sous la peau au niveau de l'épaule à la base du cou. En palpant l'animal il est parfois possible de la détecter au toucher.

L'animal n'a pas de puces électroniques :

Contactez votre mairie le la Communauté de Communes.

Dans tous les cas signalez-le au vétérinaire le plus proche. En effet souvent le premier réflexe d'un propriétaire qui a perdu son animal est de contacter en premier le vétérinaire, si celui-ci est informé il pourra aider le propriétaire à retrouver rapidement son animal.

GARDE DE L'ANIMAL

Si vous pouvez garder l'animal : prévoyez de pouvoir les garder entre 24h et 48h au moins, le temps que la mairie se coordonne avec la SPA de Bergerac pour l'enlèvement de l'animal, mais aussi de laisser le temps au propriétaire de récupérer son animal.

Prévoyez également de nourrir et abreuver l'animal le temps de garde.

Si vous ne pouvez pas garder l'animal : conduisez-le à la Mairie.

Les communes, par convention, dispose d'un local refuge sur le territoire de la Communauté de Communes pour garder les animaux errants le temps que la SPA de Bergerac vienne les récupérer.

L'animal présente des signes d'agressivité, l'animal est blessé :

Appelez la Mairie et signalez-lui le plus précisément possible où se trouve l'animal.

Laissez-lui de la nourriture près de l'endroit où vous l'avez vu. Ainsi, il risque de rester dans le coin, ce qui facilitera sa capture.



FONCTIONNEMENT SERVICE FOURRIERE
Guide pratique

A l'attention des habitants



Vous avez trouvé un animal errant, plusieurs cas de figures peuvent se présenter.

L'animal ne présente aucun signe d'agressivité et vient vers vous :

Attrapez-le et attachez-le ou gardez-le dans un endroit pour qu'il ne parte pas.

IDENTIFICATION DE L'ANIMAL

Vérifier si l'animal est identifié : tatouage, puce électronique.

Pour information :

Centrale Canine - 155 avenue Jean Jaurès - 93530 Aubervilliers cedex
 Tél : 01 49 37 54 54

L'animal est tatoué :

Récupérez le numéro et communiquez-le à la Mairie ou au référent de votre commune :

**NOM ET N° DE TÉLÉPHONES DES MAIRIES ET DES PERSONNES MANDATÉES A
 UTILISER LE CHENIL BOUTEFOL A SAUVETERRE**

<i>N° clé</i>	<i>Communes</i>	<i>N° Tél.</i>	<i>Maire</i>	<i>N° Tél.</i>	<i>Personne mandatée</i>	<i>N° Tél</i>
1	BLASIMON	Tél : 05.56.71.52.12 Fax : 05.56.71.78.56	Daniel BARBE	06-81-48-81-54		
2	CASTELVIEL	tél : 05.56.61.99.27 Fax : 05.56.61.98.69	Christiane FOUILHAC	05-56-61-95-55		
3	CAUMONT	tél : 05.56.71.84.06	Philippe BRY	06-82-39-01-69	HERVE Hubert	05-56-61-37-79
4	CLEYRAC	Tél : 05.56.71.86.74	Yves RAYNE	06-81-54-50-00	MARIEAUD J-Claude	05-56-71-89-14

5	COIRAC	Tél : 05.56.71.59.75	Anne CATHERINEAU	06-63-67-80-70		
6	DAUBEZE	tél/fax : 05.56.71.88.94	Patrick MAUMY	06-13-63-38-15		
7	GORNAC	tél : 05.56.61.96.15 fax : 05.56.61.96.80	Didier LAMOUREUX	06-22-44-75-78	Gilles FRAIS	06-63-66-97-47
8	MAURIAC	tél : 05.56.71.52.52 fax : 05.56.71.52.18	Jean-Marie VIAUD	06-08-22-37-67	AUCOIN Bernard	06-07-47-66-46
9	MOURENS	tél : 05.56.61.98.24	Bruno LIMOUZIN	06-71-22-85-04		
10	St BRICE	Tél :05.56.71.54.44	Serge DURU	06-87-84-08-03	Eric TINTURIER	06-84-81-96-71
11	St FELIX DE FONCAUDE	Tél : 05.56.71.41.93	Bernard REBILLOU	05-56-71-47-55		
12	St HILAIRE DU BOIS	Tél : 05.56.71.57.60	Francis LAPEYRE	06-16-60-27-07		
13	St MARTIN DE LERM	Tél : 05.56.71.45.27	Jean-Paul POUJON	06-81-88-06-73	Emmanuel BATAILLE	06-17-45-20-89
14	St MARTIN DU PUY	Tél : 05.56.71.51.69	André GOUACHE	06-88-97-70-72		
15	St SULPICE DE POMMIERS	Tél : 05.56.71.59.43 Fax :05.56.71.56.77	Nicole BONNAMY	06-24-30-22-04	Henri HONEGGER	06-62-61-27-31
16	SAUVETERRE DE GUYENNE	Tél : 05.56.71.50.43 Fax :05.56.71.59.39	Yves D'AMECOURT	06-10-75-11-19	Pierre TOMADA	06-35-16-82-14

Le tatouage est généralement fait dans l'oreille ou à l'intérieur de la cuisse (là où l'animal a peu de poils)

L'animal n'a pas de tatouage :

Vérifiez en faisant appel au vétérinaire le plus proche (à son cabinet) si l'animal a une puce électronique.

M. Depaire Alain	3 Au Closet 33540 SAUVETERRE DE GUYENNE	05 56 71 80 37
Clinique Vétérinaire de l'Horizon	2 Bis chemin Grignons 33190 LA REOLE	05 56 61 01 20
M. Delhaye Philippe	route Monségur 33190 LA REOLE	05 56 71 05 71

M.Arnault Yves	18 Lagrange 33580 MONSEGUR	05 56 61 85 80
M. Marin Margarita	10 r Allées 33890 GENSAC	05 57 47 49 47
M. Féraudet Gérard et Carpentier Jean-Marc	34 r Gambetta 33350 CASTILLON LA BATAILLE	05 57 40 02 04
Armand-Valla (SCP)	25 r Hôpital 33420 RAUZAN	05 57 84 09 74

Généralement la puce est positionnée sous la peau au niveau de l'épaule à la base du cou. En palpant l'animal il est parfois possible de la détecter au toucher.

Le vétérinaire interroge lui-même le fichier central et vous communique le numéro que vous communiquerez alors à la Mairie.

L'animal n'a pas de puces électroniques :

Contactez la Mairie.

Dans tous les cas signalez-le au vétérinaire le plus proche. En effet souvent le premier réflexe d'un propriétaire qui a perdu son animal est de contacter en premier le vétérinaire, si celui-ci est informé il pourra aider le propriétaire à retrouver rapidement son animal.

GARDE DE L'ANIMAL

Si vous pouvez garder l'animal, prévoyez de pouvoir le garder entre 24h et 48h.

Le temps que la Mairie se coordonne avec la SPA de Bergerac qui organisera le ramassage, ou de laisser le temps au propriétaire de récupérer son animal.

Prévoyez également de nourrir et abreuver l'animal le temps de garde.

Si vous ne pouvez pas garder l'animal, conduisez-le à la Mairie.

Les communes sont habilitées à utiliser le chenil « Boutefol » à SAUVETERRE DE GUYENNE pour garder les animaux errants le temps que la SPA de Bergerac vienne les récupérer.

L'animal présente des signes d'agressivité :

Appelez la Mairie et signalez lui le plus précisément possible où se trouve l'animal.

Laissez-lui de la nourriture près de l'endroit où vous l'avez vu. Ainsi il risque de rester dans le coin, ce qui facilitera sa capture.

L'animal est blessé :

Conduisez-le à la Clinique vétérinaire la plus proche pour qu'il puisse recevoir les premiers soins.

Appelez la Mairie pour lui signaler et qu'elle puisse organiser sa prise en charge par la SPA de Bergerac.